

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 27 : mai 2021

Situation au 31 décembre et comptes annuels 2020

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables.

En 2020, le solde du régime général (RG) de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit à -38,7 Md€, en dégradation de -36,8 Md€ par rapport à 2019. Cette dégradation brutale et sans précédent, conséquence de la crise sanitaire et économique, conduit au déficit le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire de la sécurité sociale. Toutes les branches sont déficitaires. L'essentiel du déficit est porté par la branche maladie (-30,5 Md€). Les soldes des autres branches sont relativement moins dégradés : -6,2 Md€ pour la branche vieillesse, -1,8 Md€ pour la branche famille et -0,2 Md€ pour la branche AT-MP. Ces résultats sont toutefois meilleurs qu'attendu pour toutes les branches : le déficit du RG et du FSV est inférieur de 10,3 Md€ à la prévision de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 (-49,0 Md€), en raison principalement de recettes supérieures aux attentes (+9,7 Md€).

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2020 p		Montant à la clôture		Écart / Dernière LFSS (Md€)
	* % évol	2019	2020	Déc-20 / Déc-19	
SOLDE	-49,0		-1,9	-38,7	10,3
dont branche maladie (PUMa)	-33,7		-1,5	-30,5	3,2
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-11,5		-3,0	-6,2	5,3
dont branche famille	-3,5		1,5	-1,8	1,7
dont branche AT-MP	-0,4		1,0	-0,2	0,2
Total des dépenses	440,4	6,2%	414,8	439,8	6,0%
Prestations sociales	404,9	5,3%	384,5	405,8	5,5%
Transferts	22,9	28,3%	17,9	21,3	19,2%
Charges de gestion courante et autres charges	12,5	0,9%	12,4	12,7	1,8%
Total des recettes	391,3	-5,2%	412,9	401,1	-2,9%
Cotisations sociales	187,4	-10,1%	208,4	196,7	-5,6%
Cotisations prises en charge par l'Etat	8,6	++	5,5	6,7	22,6%
CSG	95,3	-5,8%	101,2	97,6	-3,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	82,9	-1,0%	83,7	85,4	2,0%
Charges liées au non recouvrement	-5,0	++	-1,6	-6,5	++
Transferts	14,4	++	9,0	13,5	49,3%
Autres produits	7,8	16,1%	6,7	7,6	13,3%
CADES - situation nette comptable	-93,2	4,6%	-89,1	-93,8	5,2%

* : Prévisions de la LFSS 2021

Un déficit 2020 sans précédent

Le solde du régime général et du FSV s'établit à -38,7 Md€ en 2020, après -1,9 Md€ en 2019, conséquence d'une hausse de 25 Md€ des dépenses et d'une baisse de 11,8 Md€ des recettes.

L'épidémie de COVID-19 explique cette dégradation sans précédent. Le confinement mis en place le 17 mars puis sa levée progressive à partir du 11 mai et l'instauration d'un 2^{ème} confinement à compter du 30 octobre ont eu des conséquences très fortes sur l'activité et donc sur les recettes de la sécurité sociale. De plus, des mesures exceptionnelles ont été prises pour soutenir le système de soins augmentant les dépenses de l'assurance maladie.

En 2020, la masse salariale du secteur privé chute de 5,7% en raison, essentiellement, du recours massif des employeurs à l'activité partielle qui a un effet d'éviction de l'assiette sociale. En effet, l'allocation versée aux salariés placés dans ce dispositif n'est soumise à aucune cotisation mais uniquement à la CSG (à taux réduit) et à la CRDS. Il en est de même pour les indemnités journalières perçues par les personnes empêchées de travailler. En conséquence, le salaire moyen par tête (SMPT) a chuté de 4,6% en 2020.

Selon la DARES, jusqu'en 2019, entre 25 000 et 50 000 salariés étaient placés en activité partielle en moyenne chaque mois ; en 2020, jusqu'à 8,8 millions de personnes ont été concernées au pic du premier confinement (en avril). S'y ajoutent des destructions d'emploi avec une baisse des effectifs salariés du secteur privé de 1,2 % en 2020. Cette nette baisse de la masse salariale explique l'essentiel du recul des cotisations (-5,6%) en 2020. Cette dernière s'explique aussi par la réduction automatique des montants des cotisations appelées auprès des travailleurs indépendants qui ne seront régularisées qu'en 2021 (les appels initialement suspendus à compter du mois de mars ont repris en septembre mais avec un abattement de 50%).

La baisse des recettes de CSG (-3,5%) est due au recul de la CSG activité et au recul de la masse salariale mais atténuée par la forte hausse de la CSG remplacement du fait de l'augmentation du chômage.

A l'inverse, les impôts et taxes progressent (+2,0%) tirés essentiellement par la dynamique de la taxe sur les salaires, de la C3S ainsi que des taxes sur les tabacs, dopées par la chute des achats transfrontaliers, non taxés, en raison des confinements.

Un déficit 2020 nettement moindre que la prévision en LFSS 2021

La LFSS pour 2021 prévoyait un solde RG et FSV à -49,0 Md€. Le déficit constaté est donc moindre de 10,3 Md€, en raison d'une situation macro-économique moins dégradée qu'attendu lors des lois financières de l'automne, l'économie ayant mieux résisté que prévu à la crise.

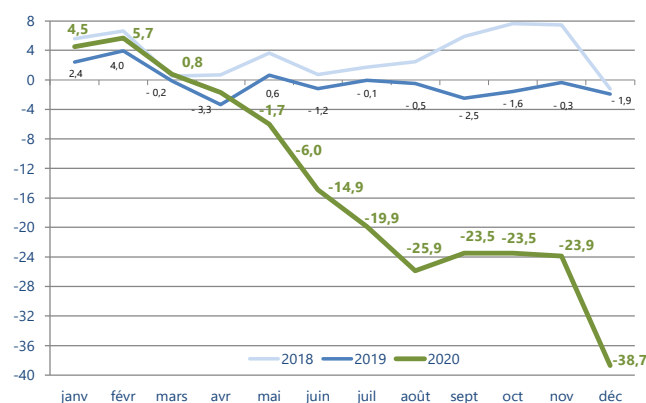
En particulier, les recettes assises sur les revenus du secteur privé sont supérieures à la prévision, du fait essentiellement d'une moindre contraction de la masse salariale du secteur privé (-5,7% contre -8,9% attendu à l'automne). De même, les prélèvements sur les revenus des travailleurs indépendants sont supérieurs de 1,4 Md€ à la prévision. Enfin, les recettes fiscales ont également enregistré un rendement 2,3 Md€ plus élevé que la prévision.

Les prestations sociales sont, toutes branches confondues, supérieures de 0,9 Md€ au niveau attendu en LFSS. Les dépenses comptabilisées dans le champ de l'ONDAM (donc avant prise en compte des recettes atténuatives, comme les remises sur les produits de santé) dépassent de 1,0 Md€ le niveau prévu pour l'ONDAM rectifié dans la LFSS 2021 tandis que les prestations sociales des autres branches sont inférieures à la prévision. Cet écart s'explique essentiellement par des dépenses plus soutenues au titre des IJ et des tests de dépistage.

La situation nette de la CADES se détériore. Son endettement net augmente de 5,2% en raison de la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie qui a transféré à la caisse 20 Md€ de dette correspondant à une partie des déficits cumulés au 31 décembre 2019 de la CNAM, du FSV et des exploitants agricoles.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •

Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMa) ¹

en milliards d'euros	2020		Montant à la clôture		Déc-20 / Déc-19	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	p *	% évol	2019	2020		
Total des dépenses	237,8	9,8%	216,6	239,5	10,5%	1,7
Prestations sociales	218,7	7,8%	202,9	220,5	8,7%	1,8
Transferts	12,3	++	7,0	12,0	++	-0,4
Charges de gestion courante et autres charges	6,7	-0,4%	6,8	7,0	3,3%	0,3
Total des recettes	204,1	-5,1%	215,2	209,0	-2,9%	4,9
Cotisations sociales	66,9	-8,7%	73,2	69,2	-5,5%	2,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,4	49,9%	2,2	2,7	19,7%	-0,7
CSG	67,1	-6,5%	71,8	69,2	-3,7%	2,0
Autres contributions sociales, impôts et taxes	59,6	-1,6%	60,6	61,0	0,7%	1,4
Charges liées au non recouvrement	-2,2	++	-0,7	-2,3	++	-0,1
Transferts	3,1	9,2%	2,9	3,0	3,7%	-0,2
Autres produits	6,2	22,5%	5,1	6,3	23,5%	0,1
SOLDE	-33,7		-1,5	-30,5		3,2

* : Prévisions de la LFSS 2021

En 2020, le solde de la branche maladie s'effondre à -30,5 Md€ contre -1,5 Md€ en 2019

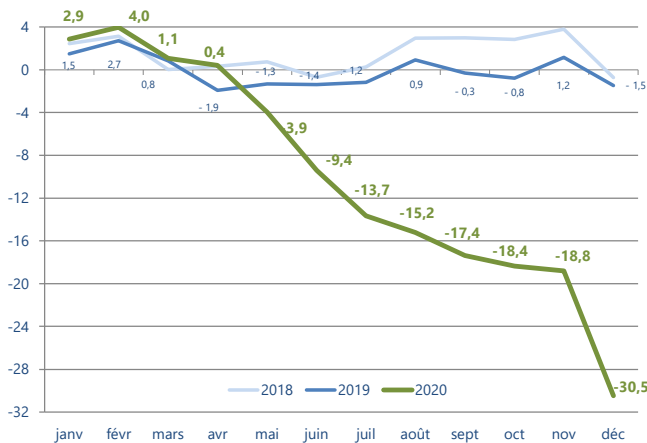
Avec une baisse des recettes (-2,9%) et une forte hausse des dépenses (+10,5%), le déficit de la **branche maladie** s'accroît de 29,0 M€ en 2020.

La chute de la masse salariale soumise à cotisations et les mesures d'aides pour les travailleurs indépendants expliquent la contraction des cotisations sociales (-5,5%) et de la CSG (-3,7%). La baisse de la CSG est modérée par la forte croissance de la CSG assise sur les allocations chômage et indemnités journalières.

En revanche, les impôts et taxes sont en légère progression (+0,7%). Le rendement de la taxe sur les salaires double suite à la hausse de sa quote-part affectée à la CNAM de 9,8% en 2019 à 19,1% en 2020. Les taxes sur les tabacs progressent de 14%, du fait d'une hausse de la fiscalité au 1^{er} mars et de la chute des achats transfrontaliers. A l'inverse, le rendement de la TVA se contracte fortement (-10,2%) en raison de l'effondrement de la consommation pendant les confinements.

Les prestations sociales croissent de 8,7%, reflétant les surcoûts liés à la crise ainsi que l'entrée en vigueur des premières revalorisations au titre du Ségur de la santé au dernier trimestre. Les prestations de soins de ville en nature ont ralenti en raison du confinement au printemps qui a vu s'effondrer l'activité des professionnels de santé libéraux alors que certaines dépenses explosent du fait de la crise sanitaire. En particulier, les dépenses de biologie (tests de dépistage) et les indemnités journalières augmentent fortement en raison notamment des indemnités versées aux parents d'enfants et personnes vulnérables empêchées de travailler pendant le confinement.

Branche maladie (PUMa) ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec la CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Le déficit de la branche maladie est toutefois moindre que la prévision fixée en LFSS pour 2021

Les recettes sont plus importantes que prévu (+4,9 Md€), en particulier celles du secteur privé du fait d'une assiette en diminution de -5,7%, contre -8,9% en LFSS. Cet écart est toutefois partiellement compensé par des dépenses supérieures à la prévision, notamment au titre des tests et des indemnités journalières (+0,6 Md€).

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2020		Montant à la clôture		Déc-20 / Déc-19	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	p *	% évol	2019	2020		
Total des dépenses	145,6	2,6%	141,9	144,7	2,0%	-0,9
Prestations sociales	139,7	3,0%	135,6	139,1	2,6%	-0,5
Transferts	4,1	-8,4%	4,4	3,8	-14,4%	-0,3
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	-1,2%	1,9	1,8	-4,9%	-0,1
Total des recettes	134,1	-3,5%	138,9	138,5	-0,3%	4,4
Cotisations sociales	81,1	-11,8%	92,0	86,7	-5,8%	5,5
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,6	46,8%	2,5	3,0	21,2%	-0,6
CSG	16,9	-2,7%	17,4	16,9	-3,1%	-0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,0	8,4%	15,7	17,6	12,0%	0,6
Charges liées au non recouvrement	-1,8	++	-0,7	-3,0	++	-1,2
Transferts	16,8	43,3%	11,7	17,0	44,9%	0,2
Autres produits	0,4	4,9%	0,4	0,4	5,5%	0,0
SOLDE	-11,5		-3,0	-6,2		5,3
dont CNAV avec CPSTI	-8,6		-1,4	-3,7		4,8
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,0		0,0
dont FSV	-2,9		-1,6	-2,5		0,5

* : Prévisions de la LFSS 2021

Le déficit de la branche vieillesse se creuse à 3,2 Md€ en 2020

Le **solde de la branche vieillesse**, qui inclut ici le régime général, les salariés agricoles et le FSV, se dégrade par rapport à 2019 (-6,2 Md€ après -3,0 Md€). La baisse des recettes est faible (-0,3%) contrairement aux autres branches, tandis que les dépenses augmentent modérément (+2,0%).

Si comme pour toutes les autres branches, les cotisations diminuent fortement (-5,8%) en raison des effets de la crise sanitaire sur la masse salariale, les autres produits de la branche sont moins, voire non affectés par la pandémie. Ainsi la CSG affectée au FSV, qui n'est pas assise sur les revenus d'activité, s'est contractée de 3,1% en 2020, la dynamique des revenus de remplacement (IJ, chômage, retraites) compensant pour partie la baisse des revenus du capital.

Les impôts et taxes affectés à la CNAV sont très dynamiques (+12,0%). Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation, décidée dans la LFSS pour 2020, de la fraction de taxe sur les salaires attribuée à la CNAV (53,4% en 2020 après 45,0% en 2019), pour compenser les pertes de cotisation liées à l'exonération de cotisations salariales assises sur les heures supplémentaires. En outre, l'assiette de ce prélèvement est tirée par les mesures de revalorisation salariale du Ségur de la santé. Par ailleurs, la C3S attribuée à la CNAV augmente de 5,3% malgré la crise. Ce phénomène s'explique par le calendrier de perception de cette contribution qui a été recourée au mois de mai 2020 sur la base du chiffre d'affaires des sociétés réalisé en 2019.

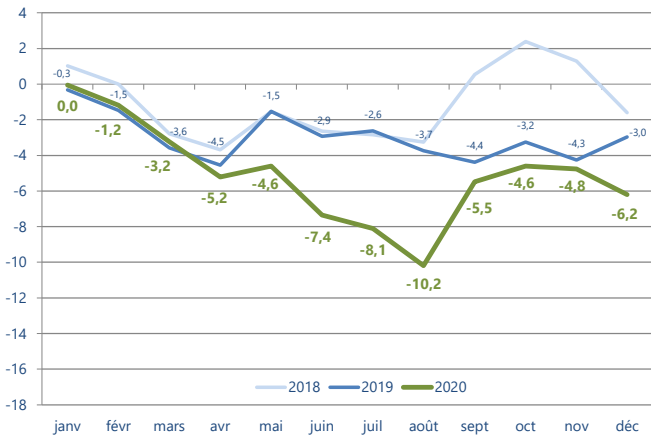
Les transferts reçus par la branche augmentent nettement (+44,9%) en raison du versement, en application de la loi relative à la dette sociale et à l'autonomie, de la part de la soulte du régime des industries électriques et gazières (5,0 Md€) qui était jusqu'alors gérée par le Fonds de réserve des retraites (depuis 2005 au moment de l'adossment au régime général du régime de retraite des IEG).

Les prestations sociales progressent de 2,6%, compte tenu d'une revalorisation moyenne des pensions au 1^{er} janvier de 0,8% (en application de la mesure de revalorisation différenciée décidée dans la LFSS pour 2020 et conduisant à revaloriser les pensions les plus élevées à 0,3%, les autres pensions suivant l'inflation constatée, soit 1,0%). La surmortalité du fait du contexte épidémique (décès liés à la Covid d'une part mais moindres décès liés aux autres épidémies, telles que la grippe, d'autre part) n'a eu en 2020 qu'un faible impact à la baisse sur les pensions versées, de l'ordre de 0,1 Md€.

Le déficit de la branche vieillesse est inférieur de 5,3 Md€ à celui prévu lors de la LFSS pour 2021

L'écart vient essentiellement, comme pour les autres branches, d'une surestimation de l'impact de la crise sur les recettes de cotisations et de CSG. L'écart sur les dépenses est plus modéré (-0,9 Md€).

Branche vieillesse des régimes alignés²
Soldes cumulés (en Md€)



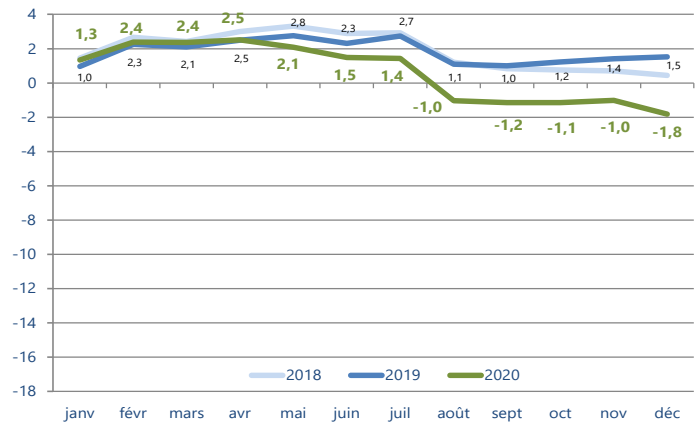
² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Le déficit 2020 de la branche famille est moitié moindre que celui prévu en LFSS pour 2021

Comme pour les autres branches le produit des cotisations sociales et de la CSG est moins dégradé que prévu en LFSS : respectivement +1,1 M€ et +0,4 M€. Les trois principales taxes affectées à la CNAF ont également un rendement supérieur à la prévision : la taxe sur les salaires, la taxe spéciale sur les contrats d'assurance et la taxe sur les véhicules de société.

Les dépenses sont aussi inférieures à la prévision, pour 0,3 Md€ globalement. Cet écart concerne pour partie, les prestations sociales relatives à l'accueil du jeune enfant dont la baisse est plus forte qu'anticipé.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2020 p		Montant à la clôture		Déc-20 / Déc-19	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	*	%	2019	2020		
Total des dépenses	50,4	1,0%	49,9	50,1	0,4%	-0,3
Prestations sociales	37,0	0,8%	36,7	36,8	0,4%	-0,1
Transferts	10,4	1,0%	10,3	10,3	0,1%	-0,1
Charges de gestion courante et autres charges	3,0	4,2%	2,9	3,0	1,4%	-0,1
Total des recettes	46,9	-8,7%	51,4	48,3	-6,1%	1,3
Cotisations sociales	27,9	-7,9%	30,3	29,0	-4,4%	1,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,2	++	0,7	0,9	28,2%	-0,3
CSG	11,2	-6,1%	12,0	11,6	-3,0%	0,4
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,3	-15,8%	7,4	6,8	-9,0%	0,5
Charges liées au non recouvrement	-0,6	--	0,0	-0,9	--	-0,3
Transferts	0,3	36,4%	0,2	0,2	-1,6%	-0,1
Autres produits	0,7	-9,5%	0,8	0,7	-7,4%	0,0
SOLDE	-3,5		1,5	-1,8		1,7

* : Prévisions de la LFSS 2021

Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2020 p		Montant à la clôture		Déc-20 / Déc-19	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	*	%	2019	2020		
Total des dépenses	12,4	1,5%	12,2	12,3	0,3%	-0,2
Prestations sociales	9,5	2,0%	9,4	9,4	0,1%	-0,2
Transferts	2,0	-1,5%	2,0	2,0	-1,3%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	4,1%	0,9	0,9	5,6%	0,0
Total des recettes	12,0	-9,0%	13,2	12,1	-8,8%	0,0
Cotisations sociales	11,5	-10,6%	12,9	11,9	-7,4%	0,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,38	++	0,10	0,18	++	-0,2
Charges liées au non recouvrement	-0,34	++	-0,23	-0,27	19,1%	0,1
Transferts	0,03	++	0,01	0,03	++	0,0
Autres produits	0,46	0,0%	0,46	0,20	--	-0,3
SOLDE	-0,4		1,0	-0,2		0,2

* : Prévisions de la LFSS 2021

La branche famille redevient déficitaire en 2020

Le solde de la branche famille (-1,8 Md€) se dégrade de 3,3 Md€ par rapport à 2019 à cause d'une chute des produits de 6,1%. Les dépenses sont en revanche quasiment stables.

Les cotisations sociales et la CSG baissent respectivement de 4,4% et 3,0% du fait de la crise. Comme pour la branche maladie et le FSV, la dynamique de la CSG remplacement compense partiellement la contraction brutale des autres assiettes de la contribution.

Les impôts et taxes reculent de 9,0%, du fait essentiellement d'une réduction de la fraction de taxe sur les salaires affectée à la CNAF (27,8% après 35,2%), au profit de la CNAV. De plus, la taxe spéciale sur les contrats d'assurance recule de 11% en raison d'un prélèvement sur son rendement au bénéfice d'Action logement.

Les charges baissent de 0,4%, reflétant le recul des prestations sociales. Celles-ci subissent des évolutions. Les prestations d'entretien sont tirées par la revalorisation exceptionnelle de 100 euros intervenue cet été sur l'allocation de rentrée scolaire (+0,5 Md€) alors que les dépenses au titre des aides à la garde d'enfants reculent nettement (-10,1%) à cause du premier confinement, qui a entraîné un effondrement du recours aux assistantes maternelles et gardes à domicile. Les dépenses de l'allocation de base de la PAJE diminuent de 6,9% du fait de l'alignement progressif de ses plafonds d'attribution sur ceux du complément familial.

Le solde 2020 de la branche AT-MP devient déficitaire de 0,2 Md€

En 2020, le solde de la branche AT se dégrade de 1,2 Md€. Les recettes se contractent fortement (-8,8%) alors que les dépenses sont atones (+0,3%).

La quasi-totalité des recettes de la CNAF-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé (les travailleurs indépendants ne sont pas couverts pour ce risque). Leur rendement chute (-7,4%) plus fortement que la masse salariale (-5,7%) car les secteurs d'activité qui ont été les plus touchés par la crise ont un taux moyen de cotisation élevé (lié à une fréquence plus haute que la moyenne d'accidents du travail et de maladies professionnelles).

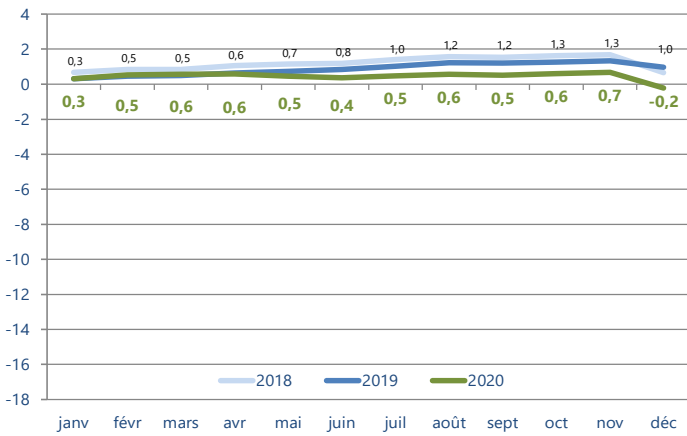
En 2020, les dépenses de prestations sociales de la branche AT-MP sont quasiment stables (+0,1%). La forte dynamique des indemnités journalières (+5,9%) est pour une large part compensée par le recul des dépenses au titre des prestations en nature en ville qui baissent de 14,0% et des prestations d'incapacité permanente (-0,7%, notamment en raison de la suppression, dans la LFSS pour 2020, de la possibilité de versement en capital des rentes peu élevées).

Un déficit toutefois inférieur de 0,2 Md€ à celui de la LFSS 2021

L'essentiel de cet écart s'explique par une moindre baisse des cotisations comme pour les autres branches.

Les dépenses de prestations ont été surestimées : les soins de ville baissent davantage que prévu en LFSS et les indemnités journalières augmentent moins vite.

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)

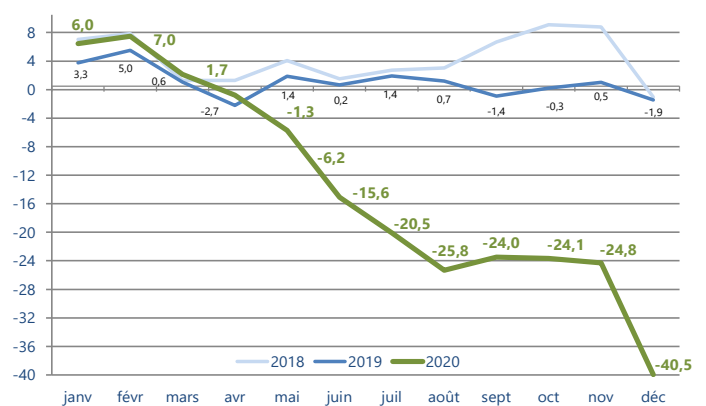


Le régime des professions libérales (CNAVPL) affiche un excédent de seulement 0,1 Md€ après 0,4 Md€ en 2019 ; à l'inverse, la situation de la CNIEG s'améliore avec un léger excédent (0,1 Md€). Par ailleurs, le solde du régime des exploitants agricoles est juste à l'équilibre (0,03 Md€).

Le solde des « autres régimes » est également moins déficitaire que celui retenu dans les trajectoires de la LFSS pour 2021

Le solde des régimes intégrés dans cette dernière partie était prévu en déficit de 2,6 Md€. Si les soldes de la CNSA, de la CNRACL et des exploitants agricoles sont proches de la prévision, celui de la CNAVPL est nettement meilleur qu'attendu essentiellement en raison d'une sous-estimation des cotisations (+0,11 Md€ contre -0,67 Md€ en prévision) : la LFSS, avait en effet largement surestimé la part de professionnels libéraux qui ont eu recours à un ajustement de leurs cotisations en cas de perte de recettes du fait de l'impact de la crise sur leur activité.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2020 p		Montant à la clôture		Déc-20 / Déc-19	% Prév. Dernière LFSS (Md€)
	* % évol		2019	2020		
Total des dépenses	489,6	5,8%	463,0	484,5	4,6%	-5,2
Prestations sociales	451,4	4,9%	430,1	446,9	3,9%	-4,5
Transferts	25,3	26,8%	20,0	24,5	22,6%	-0,8
Charges de gestion courante et autres charges	12,9	0,4%	12,9	13,1	1,5%	0,2
Total des recettes	438,1	-5,0%	461,0	444,0	-3,7%	5,9
Cotisations sociales	218,2	-9,1%	240,0	226,5	-5,6%	8,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	8,7	++	5,7	6,9	21,7%	-1,8
CSG	97,3	-5,9%	103,5	99,8	-3,6%	2,4
Autres contributions sociales, impôts et taxes	89,8	-1,3%	91,0	92,6	1,7%	2,7
Charges liées au non recouvrement	-5,3	++	-1,8	-6,8	++	-1,6
Transferts	21,3	35,1%	15,8	17,3	9,7%	-4,0
Autres produits	7,9	14,6%	6,9	7,8	13,1%	-0,1
SOLDE	-51,6		-1,9	-40,5		11,1
dont solde toutes branches de la première partie	-49,0		-1,9	-38,7		10,3
dont solde des autres régimes	-2,6		0,0	-1,8		0,8

* : Prévisions de la LFSS 2021

Le déficit des organismes de sécurité sociale s'établit à 40,5 Md€ en 2020, plus dégradé de 1,8 Md€ par rapport au solde du régime général

Ce déficit supplémentaire est dû principalement au régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) qui est désormais structurellement déficitaire (1,5 Md€ en fin d'année).

La CNSA y contribue également, alors qu'elle affichait en 2019 un excédent de 0,1 Md€. En 2020, son résultat est déficitaire de 0,6 Md€ en raison de la crise qui a pesé à la fois sur ses recettes et sur ses charges (effet de ciseau comme pour la branche maladie).

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

